

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 21 FEVRIER 2013

A 18 H 30

1. Vote du Compte Administratif du budget Mairie 2012.

	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Résultats reportés	55.429,84 en excédent	24.465,21 en excédent	79.895,05 en excédent
Dépenses	294.546,01	111.744,68	14.415,83
Recettes	348.216,86	43.658,00	79.895,05
Résultats de clôture	109.100,69 en excédent	43.621,47 en déficit	65.479,22 en excédent

Considérant l'excédent de fonctionnement, le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de 59.806,47 € au compte 1068 : « Excédents de fonctionnement capitalisés » et la somme de 49.294,22 € au compte 002 « Excédents de fonctionnement reportés ».

2. Vote du Compte Administratif du budget Assainissement 2012.

	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Résultats Reportés	2.254,42 en déficit	5.961,22 en excédent	3.706,80 en excédent
Dépenses	16.280,04	21.374,25	4.859,26
Recettes	19.121,03	13.674,00	3.706,80
Résultats de clôture	586,57 en excédent	1.739,03 en déficit	1.152,46 en déficit

Considérant l'excédent de fonctionnement, le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de 586,57 € au compte 1068 : « Excédent de fonctionnement capitalisés ».

3. Vote du Compte Administratif du C.C.A.S. 2012.

	Fonctionnement
Résultats reportés	271,93 en déficit
Dépenses	3.052,29
Recettes	3.251,34
Déficit	72,88

4. Création d'un poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe - Catégorie C - 35 h hebdomadaires.

Le Maire **expose** au Conseil Municipal qu'en raison du départ en retraite de Monsieur Jacques PASCAL le 30 avril 2012, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe - catégorie C - pour 35 heures hebdomadaires, afin d'assurer la charge de travail sur la commune et renforcer ainsi les effectifs du service technique.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve** la création d'un poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe - catégorie C - pour 35 heures hebdomadaires à compter du 12 mars 2013,
- **charge** le Maire d'inscrire les crédits correspondants sur le budget 2013.

5. Modification des horaires de travail de l'agent administratif fixant la durée hebdomadaire de travail à 32 heures à compter du 1^{er} avril 2013.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer la durée hebdomadaire de travail de l'agent administratif à 32 heures à compter du 1^{er} avril 2013.

L'agent reste affilié à la C.N.R.A.C.L.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve et fixe** la durée hebdomadaire de travail de l'agent administratif à 32 heures à compter du 1^{er} avril 2013,
- **charge** Le Maire de transmettre cette délibération au Centre de Gestion, au Comptable de la collectivité et à l'agent administratif,
- **charge** le Maire d'inscrire les crédits correspondants sur le budget 2013.

6. Délibération autorisant la mise en concurrence du contrat d'assurance groupe « risques statutaires » par le Centre de Gestion de l'Ardèche.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal :

- l'opportunité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

DECIDE :

Article unique : la commune de Les Salelles charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :
Décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie / longue durée, maternité-paternité-adoption,
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :
Accident du travail, maladie grave, maternité-paternité-adoption, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 01/01/2014.
- Régime du contrat : capitalisation.

Le Maire **est chargé** de transmettre cette délibération au Centre de Gestion de l'Ardèche.

7. Demande de subvention portant sur des travaux urgents de voirie : reconstruction d'un mur de soutènement - Voie Communale n° 3.11.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un mur de soutènement situé sur la Voie Communale n° 3.11. dite de la Croix Blanche - quartier de La Rivière - sur la commune de Les Salelles, menace de s'écrouler. Le Maire de la Commune a pris un arrêté municipal interdisant la circulation sur cette voie communale. Cette voie communale permet la desserte d'habitations du quartier et la liaison vers la route départementale 413. Les travaux de reconstruction de ce mur sont prévus pour mars 2013. Le coût total du projet est estimé à 12.210 € H.T. Il expose qu'il y a donc lieu de demander une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre de travaux urgents de voirie.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal le plan de financement de ce projet, établi de la façon suivante :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	Dépenses HT		Recettes HT	%
Terrassement- fondations Maçonnerie Chaussée	12.210,00	Conseil Général Travaux Urgents de voirie Autofinancement Commune	6.105,00 6.105,00	50% 50% (taux 50% montant plafonné à 9.600€)
TOTAL Dépenses	12.210,00	TOTAL Recettes	12.210,00	100%

ECHÉANCIER DE RÉALISATION

Dossier de demande de subvention Travaux Urgents Voirie	Février 2013
Lancement consultation des Entreprises	Février 2013
Résultat des consultations - Choix des entreprises	Mars 2013
Début des travaux	Mars 2013
Fin des travaux	Avril 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **accepte** ce plan de financement pour la demande de subvention,
- **charge** Le Maire de transmettre cette délibération au Conseil Général et au Trésorier Public de Les Vans - 07140